Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaire et alimentaire** **Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales** **Bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDPRAT/2018-117** **09/02/2018**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 09/03/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Fiabilisation des données d'exploitation de la base de données nationale d'identification(BDNI) dans le cadre de la reprise des établissements d'élevage dans RESYTAL

Destinataires d'exécution
DD(CS)PP Etablissements départementaux de l'élevage

Résumé : Le chantier de fiabilisation des numéros SIREN et SIRET en BDNI entamé en 2008 nécessite d'être terminé avant la reprise de établissements d'élevage dans RESYTAL depuis SIGAL.

La présente note présente les travaux à réaliser par les EDE et les DD(CS)PP dans ce but.

Textes de référence :

Note de service DGAL/SDSPA/N2008-8144
Note de service DGAL/SDSPA/2014-380

I. Contexte

Le chantier de fiabilisation des numéros SIREN et SIRET en BDNI entamé en 2008 (Cf. notes de service DGAL/SDSPA/N1008-8144 et DGAL/SDSPA/2014-380) a permis de « sirétiser » près de 83% des exploitations actives en BDNI.

Par ailleurs, le chantier de migration du domaine SPA de SIGAL vers RESYTAL doit être terminé avant l'été 2018. C'est pourquoi, il est indispensable d'achever ce travail de fiabilisation tout en affinant la qualité des données apportées à partir des bases locales des établissements en charge de l'identification pérenne généralisée (EDE).

II. Dans ce but, le BMOSIA a conduit une ultime analyse en confrontant plusieurs sources d'information (BDNI, SIGAL, BDNU). A partir des résultats de cette analyse, il a produit un fichier à destination des EDE et des DD(CS)PP pour traitement.

III. Objectif

La reprise des établissements d'élevage depuis SIGAL vers le référentiel Usagers de RESYTAL, le nouveau système d'information de la DGAL, est programmé pour la première semaine de juin 2018.

Afin de reprendre l'exhaustivité des données de SIGAL sur ces usagers, et de permettre le chargement automatique de données d'exploitation d'élevage de SIGAL vers RESYTAL, il est nécessaire d'avoir une parfaite cohérence entre les données des établissements (SIRET/NUMAGRIT) de la BDNI et celles de SIGAL.
Par conséquent, il convient d'achever très rapidement le travail de fiabilisation conduit ces dernières années.

En effet, sur les **302 657 exploitations actives** en BDNI à la date du 22/01/2018, **266 189 exploitations sont aujourd'hui cohérentes**.
Il reste donc **36 468 exploitations** pour lesquelles une action doit être réalisée.

Sur ces exploitations à corriger :

- 24 783 doivent être traitées par les DD(CS)PP,
- 8 169 doivent être traitées par les EDE et
- 3 516 doivent être traitées conjointement les DD(CS)PP et les EDE.

Toutes les actions à réaliser sont consignées dans un fichier au format excel mis à disposition par le BMOSIA.

Néanmoins, bien qu'identifiées dans ce fichier, il est a noter que certaines actions seront prises en charge par le BMOSIA conformément à l'instruction technique de fiabilisation SIGAL. Ces actions sont notées en priorité 2 ou 3 dans le fichier.

IV. Mode opératoire

Le BMOSIA a mis à disposition de chaque EDE et DD(CS)PP un fichier au format excel ([180202_Fiabilisation_BDNI_SIGAL_Reprise_SPA_Correction_à_réaliser_36468lignes.xls] sur l'espace de partage Agricoll). Ce fichier résulte d'une extraction de la BDNI et d'un travail d'analyse réalisés par le BMOSIA le 02/02/2018.

Ce fichier est également disponible dans l'espace documentaire du portail RESYTAL à l'adresse suivante :
alim.agriculture.gouv.fr:443/sial-portail/portail/espaceDocumentaire/article/206/link.rest
(espace documentaire > Migration SPA > Fiabilisation des données d'exploitation de la BDNI dans le cadre de la reprise SPA)

Il est constitué :

- de deux onglets récapitulatifs,
- d’un onglet contenant les données BDNI, BdnU et SIGAL par exploitation.

Les données sont issues d’une extraction de la BDNI, de la BdnU et de SIGAL réalisée le 29/01/2017.

Cet onglet de donnée « Données_BDNI_BdnU_SIGAL » peut faire l’objet de **filtre par structure, priorité, actions etc**...
Les colonnes A à E contiennent les éléments à filtrer (Département, Acteur, Priorité, Anomalie et Action).
Les colonnes G à BB contiennent les éléments supports de comparaison et d’analyse.
Les colonnes BC à BR contiennent les adresses des exploitations et des détenteurs connues en BDNI.

Nous attirons votre attention sur le fait que certaines actions peuvent déjà avoir été réalisées (ex : mise en œuvre d'une relation REPATE). Par conséquent, nous vous demandons de ne pas en tenir compte.

De même, les exploitations de type 31, 32, 33, 34, 40 et 50, doivent obligatoirement disposer d'un SIRET. Si tel n'est pas le cas, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec votre EDE afin d'expertiser ces cas (52 identifiés à ce jour).

V. Éléments de volumétrie nationale

Anomalies	DD(CS)PP	EDE	EDE/DD(CS)PP	Total général
Exploitation avec un SIRET_AGRIT associé en BDNI connu en BdnU - Exploitation connue ouverte dans SIGAL - Aucun numéro associé dans SIGAL.	11024			11024
Les identifiants sont actifs et cohérents entre BDNI et Bdnu. - L'exploitation existe ouverte dans SIGAL mais associée avec d'autre identifiants cohérents entre SIGAL et Bdnu.	7648			7648
Exploitations toujours associées dans SIGAL avec un numéro absent à l'INSEE, présent dans le fichier 171114_CBDNI_EG_SIRET_AGRIT_Vérif_Insee_17768 exploitations_à_mettre_à_jour.	5300			5300
Exploitation sans Numéro associé en BDNI - SIRET_AGRIT connu actif dans SIGAL et en BdnU.		2823		2823
Détenteur et exploitation sans numéros associés ouverts - Un SIRET_AGRIT existe dans SIGAL connu actif en BdnU.		2584		2584
Exploitations toujours associées en BDNI et dans SIGAL avec un numéro absent à l'INSEE, présent dans le fichier 171114_CBDNI_EG_SIRET_AGRIT_Vérif_Insee_17768 exploitations_à_mettre_à_jour.			1151	1151
SIRET_AGRIT cohérent entre la BDNI et SIGAL mais Fermé en BdnU.			1125	1125
Exploitations toujours associées en BDNI avec un numéro absent à l'INSEE, présent dans le fichier 171114_CBDNI_EG_SIRET_AGRIT_Vérif_Insee_17768 exploitations_à_mettre_à_jour.		999		999
Détenteur et exploitation sans numéros associés ouverts - Aucun numéro n'est associé dans SIGAL.		854		854
Exploitation sans SIRET_AGRIT associé en BDNI - Exploitation sans numéro associé dans SIGAL.			733	733
Le détenteur de l'exploitation n'a pas d'association ouverte avec un SIREN_AGRIN en BDNI alors que l'exploitation est associée avec un SIRET_AGRIT.		633		633
Exploitation associée à un SIRET_AGRIT en BDNI, ouvert et cohérent en BdnU. - Exploitation ouverte dans SIGAL avec un SIRET_AGRIT conforme, ouvert dans SIGAL et fermé en BdnU.	600			600
Exploitation associée à un AGRIT en BDNI ouvert et cohérent en BdnU. - Exploitation associée à un SIRET et un AGRIT ouvert et cohérent dans SIGAL et en BdnU.			269	269
Les 9 premiers caratètres du SIRET_AGRIT de l'exploitation sont différents du numéro associé au détenteur.		167		167
Exploitation associée à plusieurs SIRET_AGRIT ouverts dans SIGAL.	111			111
Exploitation sans SIRET_AGRIT associé en BDNI - Exploitation associée à un SIRET_AGRIT ouvert dans SIGAL et fermé en BdnU.			101	101
Exploitation associée à un AGRIT en BDNI identique dans SIGAL, ouvert et cohérent en BdnU. Le détenteur n'a pas d'association ouverte avec un SIREN_AGRIN -		74		74
Exploitation associée à un SIRET_AGRIT en BDNI, ouvert et cohérent en BdnU. - Exploitation ouverte dans SIGAL sans numéro associé.	45			45
L'Exploitation est associée à un SIRET_AGRIT en BDNI, clos en BdnU - Il n'y a pas d'identifiants associés dans SIGAL.			44	44
Exploitation sans Numéro associé en BDNI - Un SIRET est connu actif dans SIGAL et en BdnU. - Un AGRIT est connu actif dans SIGAL et en BDNU.			42	42
Exploitation associée à un SIRET_AGRIT en BDNI, ouvert et cohérent en BdnU. - Exploitation ouverte dans SIGAL avec un SIRET_AGRIT Non conforme et inconnu en BdnU.	39			39
Exploitation associée à un SIRET_AGRIT en BDNI, ouvert et cohérent en BdnU, différent du SIRE_AGRIN connu pour le détenteur - Exploitation ouverte dans SIGAL sans numéro associé.			32	32
Exploitation associée à un AGRIT en BDNI, ouvert et cohérent en BdnU . Détenteur sans SIREN_AGRIN - Exploitation ouverte dans SIGAL avec un SIRET conforme, ouvert dans SIGAL et en BdnU.		24		24
L'Exploitation est associée à un SIRET_AGRIT en BDNI, connu en BdnU - Un SIRET_AGRIT conforme est connu dans SIGAL mais inconnu en BdnU.	10			10
Exploitation associée à un AGRIT en BDNI, ouvert et cohérent en BdnU et différent du SIREN du détenteur - Exploitation ouverte dans SIGAL avec un SIRET conforme, ouvert dans SIGAL et en BdnU et dont les 9 premiers chiffres sont égaux au SIREN du détenteur. Associé également dans SIGAL à l'AGRIT			7	7
Exploitation associée à un SIRET_AGRIT en BDNI, ouvert et cohérent en BdnU - Exploitation ouverte dans SIGAL avec un SIRET conforme, ouvert dans SIGAL et inconnu en BdnU.	6			6
Exploitation associée à un SIRET_AGRIT en BDNI, ouvert et cohérent en BdnU - SIREN_AGRIN du détenteur non issu du SIRET_AGRIT - Association dans SIGAL avec un AGRIT créé en BdnU après le SIRET_AGRIT connu en BDNI.			6	6
Exploitation associée à un SIRET_AGRIT en BDNI, ouvert et cohérent en BdnU et dont les 9 premiers chiffres sont différents du SIREN_AGRIN du détenteur - Exploitation ouverte dans SIGAL avec un SIRET_AGRIT conforme, ouvert dans SIGAL et en BdnU et dont les 9 premiers chiffres sont égaux au SIREN		6		6
Exploitation associée à plusieurs SIRET_AGRIT ouverts en BDNI.		4		4
L'Exploitation n'a pas d'association en BDNI - Un SIRET_AGRIT non-conforme est connu dans SIGAL.			4	4

VI. Calendrier

Les opérations de correction et de fiabilisation demandées doivent être impérativement réalisées **au plus tard le 2 mars 2018.**

VII. Assistance

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à prendre contact auprès du BMOSIA à l'adresse mél suivante :

bmosia.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr

Le Directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance
et de l'international
C.V.O

Loïc EVAIN